

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 11 juin 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAUT, Mme Christelle PLANCHENAUT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORET-VETTIER.

Nbre de membres : 12
 Présents : 11
 Absent(es) excusé(es) : 1
 Absent :
 Pouvoir(s) :
 Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Compte rendu réunion publique « participation citoyenne » ;
- Permanence élections législatives ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Programme voirie ;
- Salle des Loisirs
- Adressage ;
- Devis divers ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Compte rendu « Faites du Sport » du 1^{er} juin 2024 ;
- Les estivales 02 août 2024 : demande de bénévoles buvette-restauration (élus présents ?) ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Compte rendu de la réunion intercommunale RPE du 3 juin 2024 ;
- Enfance – Jeunesse : préparation de l'été ;
- Révision des tarifs enfance et jeunesse ;
- Subvention classe de découverte Ecole privée ;
- Compte rendu commission sociale du 10 juin 2024 ;
- Compte rendu de la commission culture de proximité du 12 juin 2024 ;
- Compte rendu du conseil d'école du 18 juin ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Retour commission santé Laval Agglomération du 5 juin 2024 ;

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

- Présence élus Conseil Municipal du 25 juillet ou 01 août 2024 ?

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Aucun

Devis acceptés :

✓ Devis Imprimerie TROHEL : 1 188,00 € pour l'impression et 646,80 € pour la composition et mise en page du « Petit Journal » ;

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Compte rendu réunion publique « participation citoyenne »

Les services de la gendarmerie de Laval sont venus présenter le projet de participation citoyenne lors du Conseil Municipal du 16 mai 2024. Suite à un avis favorable des élus, une réunion d'informations aux habitants s'est déroulée le vendredi 31 mai 2024.

52 personnes étaient présentes lors de la réunion publique. 9 personnes se sont portées volontaires pour garder un œil vigilant sur les habitations. Il est toujours possible de se porter volontaire en s'inscrivant au secrétariat de la Mairie avant les congés d'été.

Autre proposition : le Commandant de Brigade de Laval en a profité pour rappeler l'opération « tranquillité vacances » et qu'il est possible de s'inscrire en ligne sur le site de service-public.fr.

« Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération « tranquillité vacances ». Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...) ».

Permanence élections législatives

Suite aux élections européennes, le Président de la République a dissous l'Assemblée Nationale et fixé les dates des élections législatives (élections des Députés) aux dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

Les permanences, sous réserves de modification, sont :

Permanences	Dimanche 30 juin 2024	Dimanche 07 juillet 2024
8h00 à 10h30	- Nathalie FORET-VETTIER - Jonathan LEBOURDAIS - Sylvie VILFEU	- Nathalie FORET-VETTIER - Karine COLLET - Sylvie VILFEU
10h30 à 13h00	- Christelle PLANCHENAULT - Christine COMMERE - Benjamin GAUTIER	- Christelle PLANCHENAULT - Christine COMMERE - Cyrielle COUTARD (GAUTIER)
13h00 à 15h30	- Gérard TRAVERS - Karine COLLET - Jérôme BEUNARD	- Gérard TRAVERS - Benjamin GAUTIER - Lionel BEAUFORT
15h30 à 18h00	- Joël PLANCHENAULT - Justin-Etienne VIOT - Marie – Christine MEURISSE STOFFEL	- Joël PLANCHENAULT - Nathalie BOIZARD - Justin-Etienne VIOT

Arrivée à 20 h 40 de Mme Karine COLLET

Questions diverses

☞ Intempéries :

Suite aux intempéries de ces derniers jours, différents lieux de la commune ont été inondés : au Pont au Chat, à Cobouc, à la Chenuère, aux Prés, dans le bourg et certainement d'autres endroits encore non répertoriés. Certaines habitations avaient plus de 1,50 m d'eau dans le sous-sol. Par conséquent, la Commune va demander auprès de la Préfecture la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Toutes personnes sinistrées doivent faire une déclaration auprès de leur assurance pour une prise en charge des dépenses. L'état de reconnaissance de catastrophe naturelle oblige les assureurs à rembourser si le contrat le prévoit.

☞ Subvention DETR « aménagement Sport et Loisirs » :

La commune a déposé 2 demandes de subventions au titre de la DETR.

Compte tenu du nombre important de demandes et du montant des crédits alloués, la Préfecture n'a retenu qu'un seul dossier par commune : la demande de subvention DETR pour les travaux des bâtiments communaux a été accordée pour un montant de 15 065,80 €.

Le projet d'aménagement Sport et Loisirs pourra être reconduit par simple courrier en 2025.

Bail « Le Pétoulet » :

Une réunion a eu lieu avec Monsieur TAFFOREAU, cédant et Monsieur FOUGERAY, nouveau locataire du « Pétoulet » concernant le changement de bail au 25 août 2024.

Monsieur FOUGERAY ne souhaite pas le logement à l'étage qui ne sera que des bureaux. Le bail serait seulement commercial comme auparavant (un avenant avait été signé avec Monsieur TAFFOREAU pour un logement à 100,00 € HT).

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de déduire du montant du loyer actuel 100,00 € HT en déduction du logement à inscrire dans le bail consenti à Monsieur FOUGERAY.

DCM 065/JUIN/2024

Arrivé de M. Benjamin GAUTIER à 21 h 13

« Le Pétoulet » fermera le 27 juillet 2024 et rouvrira le 02 septembre 2024 avec les mêmes prestations que Monsieur TAFFOREAU : bar, tabac, épicerie, restaurant, gaz, poste, repas auprès des personnes âgées.

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Programme voirie

Le programme de voirie a été validé lors de la séance exceptionnelle du Conseil Municipal du 06 juin 2024 dans sa globalité pour les 4 communes.

Le détail des travaux pour Montigné-le-Brillant s'évalue à :

Lieu	Montant FTPB
Le Gué des Loges	14 644,80 €
Mise en accessibilité des trottoirs	9 924,50 €
La Petite Lande	8 118,40 €
Montant HT (investissement)	24 569,30 €
TVA	4 913,86 €
Montant TTC (investissement)	29 483,16 €
PATA	13 360,00 €
Montant TTC (PATA)	16 032,00 €
Montant total HT	37 929,30 €
Montant total TVA	7 585,86 €
MONTANT TOTAL TTC	45 515,16 €

Salle des Loisirs

L'état d'avancement des travaux respecte le calendrier défini. L'entreprise CRUARD est en cours d'intervention pendant les semaines 24 et 25 sans avoir à découvrir la toiture.

L'entreprise MEIGNAN effectuera les travaux de couverture de la semaine 27 à la semaine 31 en juillet.

Adressage

Afin de faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics et commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et lieux-dits.

Selon la Loi, il est obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants à compter du 1^{er} juin 2024.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales en s'appuyant sur le registre cadastral.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, les plaques de numéros des maisons seront fournies pour la première fois à la charge de la commune et installées par les propriétaires. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Les plaques de voies seront également à la charge de la commune et installées par les agents communaux.

Un courrier a été adressé aux propriétaires de voies et une réunion publique est organisée afin d'échanger sur la dénomination de leurs voies proposée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la numérotation annexées à la présente délibération et le modèle de plaque de voies présenté.

DCM 066/JUIN/2024

Devis divers

☞ *Filet de protection anti-volatiles :*

Le filet de protection anti-volatiles installé sur le clocher de l'église a été abimé par les arrêtes coupantes de l'acrotère. Des oiseaux se retrouvent pris au piège entre deux. Un nouveau sera installé avec un câble en acier pour éviter le frottement avec l'acrotère.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis demandé directement à l'entreprise STH (Service Technique d'Hygiène) qui avait fourni le premier : 875,00 € HT soit 1 050,00 € TTC.

DCM 067/JUIN/2024

☞ *Cabine du tracteur :*

Une cabine pour le tracteur a été prévu au budget principal de la Commune. Le devis de l'entreprise LAUNAY d'un montant de 2 388,00 € TTC a été signé par Monsieur le Maire.

Questions diverses

☞ Rencontre agents techniques et élus :

Lors de la rencontre avec les agents techniques, un nouveau planning leur a été donné. Celui-ci est à l'essai jusqu'à la fin de l'année 2024.

☞ Eaux pluviales :

Les eaux pluviales sont restées une compétence de la Commune (campagne et bourg). Des travaux seront donc effectués en premier lieu sur les parties les plus urgentes suite aux inondations.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Compte rendu « Faites du Sport » du 1^{er} juin 2024

La « Faites du sport » a eu lieu le 1^{er} juin 2024 de 10 h 00 à 15 h 00 au Complexe Sports et Loisirs. Elle s'est bien déroulée avec la présence d'environ 100 personnes. 35 bénévoles se sont mobilisés et se sont investis pour faire découvrir aux enfants l'ensemble des disciplines proposé sur la commune par l'association « ASLM ».

Lors de la réunion avec les associations montignéennes de fin d'année, il sera discuté la reconduction ou non de la « Faites du Sport » ainsi que le « Forum des associations » (format, dates...).

La balade urbaine a été appréciée. Ce fût l'occasion de découvrir les services petite enfance, enfance, ludothèque, bibliothèque, animation jeunesse et le restaurant scolaire. Elle sera éventuellement proposée l'an prochain à l'occasion des portes ouvertes des écoles.

Les estivales 02 août 2024 : demande de bénévoles buvette-restauration

Le vendredi 02 août 2024 à 19 h 00, une troupe acrobatique donnera un spectacle dans le cadre des Estivales, organisées par Laval Agglomération.

Les organisateurs sont à la recherche de bénévoles pour tenir la buvette et la restauration ainsi que pour orienter les visiteurs vers les parkings.

Questions diverses

☞ Journal communal :

Le « Petit Montignéen » sera distribué par les élus le week-end du 6 – 7 juillet 2024. Les agents effectueront la campagne le lundi suivant.

Les fêtes qui ont eu lieu au cours du mois de juin seront intégrées en encart dans le « Petit Montignéen ».

Pour 2025, la distribution sera reportée à la mi-juillet afin d'intégrer toutes les manifestations qui auront lieu avant les vacances d'été.

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Compte rendu de la réunion intercommunale RPE du 3 juin 2024

Lors de la réunion avec les Communes d'Ahuillé et de Nuillé-sur-Vicoin le 03 juin 2024, il a été évoqué de titulariser Madame Angélique GILABERT au poste d'animatrice du RPE au regard des résultats et de son implication très satisfaisants.

Seulement, Madame GILABERT a proposé de faire un roulement entre les assistantes maternelles et surtout celles qui travaillent en individuel de pouvoir se retrouver dans cet espace dédié. Plusieurs solutions auraient pu s'envisager afin de faciliter la rencontre entre les enfants qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Pour rappel les enjeux majeurs du RPE : préparer l'entrée des enfants à l'école (nouveaux enfants, nouveaux adultes), permettre aux professionnels d'échanger sur leur métier et accompagner les parents dans la recherche d'un mode d'accueil en fonction de leurs besoins. Avant même la recherche de solutions, la MAM et certains parents se sont opposés à ce choix (qui se fait sur tous les RPE du département).

Au regard de la complexité du poste, du nombre d'heures affecté 0.71ETP, l'animatrice du RPE n'a pas souhaité renouveler son engagement.

Ce RPE intercommunal (Nuillé-sur-Vicoin, Ahuillé et Montigné-le-Brillant) est donc à la recherche d'une nouvelle animatrice, sachant qu'une réflexion est en cours à Laval Agglomération pour l'évolution ou non de cette compétence après 2026.

Enfance – Jeunesse : préparation de l'été

L'accueil de Loisirs ouvrira pendant 4 semaines à compter du 8 juillet 2024 sous la direction de la directrice du multisites Ahuillé/ Montigné – Gwendoline LEBLANC. Avec l'accord de la DSDEN, une convention régit les droits et devoirs de chaque commune. Madame Thaïs MORICEAU est recrutée en tant qu'animatrice référente pour notre commune moyennant une prime de responsabilité de 200,00 € brut.

Les prévisions d'effectifs sont importantes.

Pour information : Madame Adeline LEBUGLE prendra le poste de chargé de coordination enfance/jeunesse à partir du 26 août 2024 en remplacement de Madame Laurinda HAMROUNI.

Révision des tarifs enfance et jeunesse

Périscolaire et extrascolaire (3/11 ans)

Rappel 2023-2024 :

- ✓ Augmentation de +3% sur l'ensemble des tarifs,
- ✓ Arrondi au 0,50 ct supérieur pour les majorations,
- ✓ Augmentation de 50 cts en cas de sorties ou d'intervenants extérieurs (le coût des transports ayant fortement augmenté),
- ✓ Affichage du tarif majoré plutôt que le coût de la majoration.

	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Accueil matin/soir :						
Matin -1h00	1,03 €	1,25 €	1,09 €	1,36 €	1,14 €	1,43 €
Matin +1h00	1,53 €	1,91 €	1,63 €	2,03 €	1,70 €	2,13 €
Soir -1h30	1,53 €	1,91 €	1,63 €	2,03 €	1,70 €	2,13 €
Soir + 1h30	2,06 €	2,49 €	2,17€	2,65 €	2,28 €	2,85 €
Accueil de loisirs Mercredis + vacances :						
Journée	9,03 €	11,28 €	9,53 €	11,91 €	9,90 €	12,38 €
Demi-journée	5,07 €	6,34 €	5,40 €	6,75 €	5,64 €	7,05 €
Forfait semaine (prix de 4,5 jours)	41,19 €	51,49 €	43,52 €	53,09 €	45,25 €	56,55 €
Supplément petite sortie (piscine, cinéma, ...)	+ 4,50 €	-	+ 5,00 €	-	+ 5,50 €	-
Supplément grande sortie (parc de loisirs, zoo, ...)	+ 8,50 €		+ 9,00 €		+ 9,50 €	
Supplément intervenant	+ 4,50 €		+ 5,00 €		+ 5,50 €	

Majoration de 25 % :

- pour toute inscription de moins de 48 h 00,
- en cas d'absence injustifiée.

Proposition 2024-2025 : Reconduction proposition 2023-2024 à savoir :

- ↳ Augmentation de + 3% sur l'ensemble des tarifs,
- ↳ Arrondi au 0,50 ct supérieur pour les majorations,
- ↳ Augmentation de 50 cts en cas de sorties où d'interventions extérieurs (le coût des transports ayant fortement augmenté),
- ↳ D'afficher le tarif majoré plutôt que le coût de la majoration.

	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Accueil matin/soir :						
Matin -1h00	1,06 €	1,32 €	1,12 €	1,40 €	1,17 €	1,46 €
Matin +1h00	1,58 €	1,98 €	1,68 €	2,10 €	1,76 €	2,20 €
Soir -1h30	1,58 €	1,98 €	1,68 €	2,10 €	1,76 €	2,20 €
Soir + 1h30	2,12 €	2,65 €	2,24 €	2,80 €	2,65 €	3,31 €
Accueil de loisirs Mercredis + vacances :						
Journée	9,30 €	11,62 €	9,81 €	12,26 €	10,20 €	12,75 €
Demi-journée	5,22 €	6,52 €	5,56 €	6,95 €	5,80 €	7,25 €
Forfait semaine (prix de 4,5 jours)	42,42 €	64,36 €	44,82 €	56,00 €	46,60 €	58,25 €
Supplément petite sortie (piscine, cinéma, ...)	+ 5,00 €	-	+ 5,50 €	-	+ 6,00 €	-
Supplément grande sortie (parc de loisirs, zoo, ...)	+ 9,00 €		+ 9,50 €		+ 10,00 €	
Supplément intervenant	+ 5,00 €		+ 5,50 €		+ 6,00 €	

Le Conseil Municipal **VALIDE** la proposition tarifaire présentée ci-dessus.

DCM 068/JUIN/2024

Repas – Restauration collective de Cossé le vivien

Proposition année scolaire 2024-2025 :

Appel d'offre 2024-2025 pour 20 000 repas annuels – un seul candidat a répondu positivement : la cuisine centrale de Cossé le vivien avec les tarifs suivants : 16 000 repas sur le temps scolaire.

REPAS MATERNELLE (PS à GS inclus)			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022/2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
2023/2024	3,79 €	0,21 €	4,00 €
2024/2025	3,98 €	0,22 €	4,20 €
REPAS PRIMAIRE (du CP au CM2 inclus)			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022/2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
2023/2024	3,79 €	0,21 €	4,00 €
2024/2025	3,98 €	0,22 €	4,20 €
REPAS ADULTES et PERSONNES ÂGÉES			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022 /2023	6,15 €	0,34 €	6,49 €
2023/2024	6,46 €	0,35 €	6,81 €
2024/2025	6,78 €	0,37 €	7,15 €

Rappel année scolaire 2023-2024

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2018/2019)	4,30 €	5,38 €	4,46 €	5,58 €	4,75 €	5,93 €
MS au CM2	4,77 €	5,96 €	4,97 €	6,21 €	5,25 €	6,56 €

Impact pour les familles avec la hausse de 5%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 144 repas annuels – tous les jours de l'année :

4,97 € x 144 jours d'école = 715,98 € pour l'année – 681,12 € en 2022. Le passage de 5% impacte les familles de 34,86 € pour l'année.

Proposition Année scolaire 2024-2025 pas d'augmentation de septembre à décembre – Révision en janvier

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2019/2020)	4,30 €	5,38 €	4,46 €	5,58 €	4,75 €	5,93 €
MS au CM2	4,77 €	5,96 €	4,97 €	6,21 €	5,25 €	6,56 €

Proposition Année scolaire 2024-2025 avec 2% d'augmentation

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2019/2020)	4,38 €	5,48 €	4,55 €	5,68 €	4,85 €	5,91 €
MS au CM2	4,86 €	6,08 €	5,06 €	6,34 €	5,35 €	6,70 €

Proposition Année scolaire 2024-2025 avec 3% d'augmentation

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2019/2020)	4,43 €	5,54 €	4,59 €	5,74 €	4,89 €	5,97 €
MS au CM2	4,91 €	6,14 €	5,12 €	6,40 €	5,40 €	6,76 €

Proposition Année scolaire 2024-2025 avec 5% d'augmentation

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2019/2020)	4,51 €	5,63 €	4,68 €	5,85 €	4,98 €	6,22 €
MS au CM2	5,00 €	6,25 €	5,22 €	6,52 €	5,51 €	6,89 €

Impact pour les familles avec la hausse de 5%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 144 repas annuels – tous les jours de l'année :

5,22 € x 144 jours d'école = 751,68 € pour l'année – 715,68 € en 2023. Le passage de 5% impacte les familles de 36,00 € pour l'année.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- à l'unanimité de créer un tarif repas pour les maternelles et un pour les primaires ;
- à l'unanimité de maintenir le prix du repas des maternelles au tarif de 2023-2024 ;
- à 10 voix pour et 1 abstention d'augmenter le tarif des repas de 5 % pour les primaires.

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Maternelles	4,30 €	5,38 €	4,46 €	5,58 €	4,75 €	5,93 €
Primaires	5,00 €	6,25 €	5,22 €	6,52 €	5,51 €	6,89 €

DCM 069/JUIN/2024

Service jeunesse (10/16 ans) (année scolaire)

Proposition : une cotisation annuelle dès la première inscription au tarif unique de 20,00 € (au lieu de 15,00 € l'année précédente) permettant l'accès gratuitement à toutes les activités du mercredi et celles du vendredi soir.

↳ Le tarif par activité sera facturé au 2/3 des frais de fonctionnement (hors frais de personnels et bâtiments).

↳ Une majoration par « grosses » activités et pour les camps sera demandée aux familles hors communes.

↳ Le quotient familial sera pris en compte pour les facturations aux familles avec une dégressivité de 5 à 10% (par rapport au tarif le plus élevé indiqué sur la plaquette).

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'augmentation du tarif annuel à 20,00 € avec une dégressivité de 5 à 10 % selon le quotient familial.

DCM 070/JUIN/2024

Rémunération des animateurs vacataires pour l'année scolaire 2024-2025

Proposition augmenter de 1,00 € le forfait journalier.

	Journée prépa	2021	2022	2023	2024	2025
Par jour	Nbre de jours maxi suppl. rémunérés pour préparation (PV et été)	Salaire brut forfaitaire journalier (congrés payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congrés payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congrés payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congrés payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congrés payés inclus)
Animateur BAFA	1 jour par semaine de vacances	69,00 €	70,00 €	71,00 €	72,00 €	73,00 €
Animateur stagiaire BAFA	1 jour par semaine de vacances	62,00 €	63,00 €	64,00 €	65,00 €	66,00 €
Animateur de + de 18 ans non diplômé	1 jour par semaine de vacances	53,00 €	54,00 €	55,00 €	56,00 €	57,00 €
Supplément accueil matin	/	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €
Indemnité de nuit	/	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'augmentation de 1,00 € le forfait des animateurs vacataires.

DCM 071/JUIN/2024

✚ Rémunération des agents municipaux en camp ou en voyage scolaire (année 2025)

Proposition maintien de la nuitée à 25,00 €. Rappel augmentation de 20,00 à 25,00 € l'année précédente

	2023	2024	2025
Nombre d'heures pour une journée	14 h 00	14 h 00	14 h 00
Indemnité de nuit	20,00 €	25,00 €	25,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** pour l'année 2025, la rémunération à hauteur de 25,00 € la nuitée pour les agents municipaux en camp ou en voyage scolaire.

DCM 072/JUIN/2024

Subvention classe découverte Ecole privée

Des sorties à la Galerie sonore d'Angers ainsi qu'au Puy du Fou sont prévues pour les élèves de l'école privée Sacré Coeur. Le coût de celles-ci est de 2 112,90 €. Une subvention de 25% du montant des 2 projets soit 528,00 € peut être allouée.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité la subvention pour l'école privée d'un montant de 528,00 €.

DCM 073/JUIN/2024

Compte rendu commission sociale du 10 juin 2024

L'organisation du portage des repas pour cet été s'effectuera sur 4 semaines en raison de la fermeture du restaurant « Le Pétoulet » le 27 juillet 2024.

La commission a décidé de repousser le repas des aînés prévu initialement le 17 novembre 2024 au 02 février 2025. La rénovation de la salle des Loisirs ne sera achevée qu'en décembre.

Compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2024

Il a été évoqué quelques travaux à effectuer.

109 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre 2024 à l'école Pablo Picasso représentant 15 départs et 11 rentrées mais pas uniquement que des petits qui seront 22.

Un bilan des activités Eco-école a été présenté. Pour 2025, le projet portera sur l'alimentation avec la visite des locaux de la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien ainsi que de producteurs locaux.

Questions diverses

☞ Octobre rose :

Le camion de la prévention sera sur le parvis de la commune de L'Huisserie pour le dépistage du cancer du sein. Il sera proposé aux agents (hommes et femmes) pour ceux qui le souhaitent, de prendre 1 heure sur le temps de travail afin d'effectuer une visite au camion.

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Retour commission santé Laval Agglomération du 5 juin 2024

Madame Nathalie FORET-VETTER, référente de Montigné-le-Brillant à la commission santé de Laval Agglomération a participé pour la 1^{ère} fois à une réunion qui sont de 2 par an.

Parmi les sujets évoqués, 2 ont retenu son attention :

☞ La qualité de l'air intérieur :

Les collectivités doivent vérifier la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux 1 fois par an à l'aide d'un boîtier qui calcule si celle-ci est recevable.

Du radon est présent dans l'air. Il s'agit d'un gaz qui remonte du sol en raison de présence de granit. Il est recommandé d'ouvrir les fenêtres 15 mn par jour même en hiver. Les agents peuvent être formés sur la qualité de l'air. L'Agence Régionale de la Santé est disponible pour aider à mettre en place un protocole.

☞ Le moustique tigre :

Le moustique tigre est un insecte invasif qui peut transmettre des virus comme le Zika, le chikungunya ou la dengue. Il est présent sur notre territoire. Il faut faire très attention aux toutes petites quantités d'eau stagnante : les larves viennent s'y développer (bouchons, soucoupe de fleurs, flaques d'eau...).

Compte rendu de la commission culture de proximité du 12 juin 2024

La réunion a eu lieu au pôle culturel de L'Huisserie en partenariat avec les communes d'Entrammes, Nuillé-sur-Vicoin et Montigné-le-Brillant. Il a été évoqué notamment les différentes interventions du Conservatoire au sein des écoles concernant la danse, la musique ou l'art.

La fresque sera inaugurée le jeudi 27 juin 2024 à 18 h 30 au Complexe Sports et Loisirs avec des musiciens du Conservatoire. Environ 150 à 200 personnes sont attendues (tous les enfants ayant participé de loin ou de près à sa réalisation sont invités).

Le thème, proposé par des enfants, porte sur les mines de charbon et la renaissance de la vie après la fin de son exploitation. 50 enfants des deux écoles se sont relayés pour la réaliser.

Le dos du mur sera proposé pour une édition et une réflexion avec des artistes Montignéens.

Un élu regrette que la fresque ait été présentée tardivement au Conseil Municipal.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Présence élus Conseil Municipal du 25 juillet ou 01 août 2024 ?

Un sondage a été effectué auprès des élus afin de connaître la disponibilité de chacun pour la prochaine date de réunion du Conseil Municipal. Le quorum était atteint pour les 2 dates.

Compte tenu des sujets qui seront mis à l'ordre du jour pendant le temps des vacances d'été, Monsieur le Maire a proposé d'avancer la réunion au jeudi 04 juillet 2024 à 17 h 45. L'unanimité a été obtenue parmi les élus qui pourront être présents.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
27/06/2024			Inauguration de la Fresque
30/06/2024		Salle des Mariages	Vote élections législatives – 1 ^{er} tour
04/07/2024	18 h 30	Salle du Verger	Pot de fin d'année personnel communal
07/07/2024		Salle des Mariages	Vote élections législatives – 2 ^{ème} tour
04/07/2024	17 h 45	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 04 juillet 2024 à 17 H 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 10 juillet 2024

Le Maire,